

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 17/06/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n°

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : ZAC DE L'HAUTOULOISE - JOUY-LE-MOUTIER : CONVENTION D'ASSOCIATION

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU les statuts de la société publique locale Cergy-Pontoise Aménagement (CPA),

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L311.4,

VU la délibération du 26 avril 2011 actant la prise d'initiative de la ZAC de l'Hautiloise sur la commune de Jouy-le-Moutier,

VU la délibération du 20 mars 2012 approuvant le dossier de création de la ZAC de l'Hautiloise,

VU la délibération du 3 juillet 2012 relative à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC,

VU la délibération du 15 décembre 2015 relative à la modification du dossier de réalisation de la ZAC,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2012 aux termes de laquelle la CACP a concédé à Cergy Pontoise Aménagement (CPA) la réalisation de la ZAC multi-sites de Jouy-le-Moutier située sur la commune de Jouy-le-Moutier,

VU la déclaration préalable qui porte sur un projet de fermeture de loggia sur une terrasse en partie couvert, projet présenté par un particulier,

VU le projet de convention d'association à intervenir,

CONSIDÉRANT que la convention d'association, établie conformément à l'article L311-5 du Code de l'Urbanisme, est sans impact financier,

DECIDE :

1/ DE DONNER un avis favorable à la convention d'association.

2/ DE SIGNER cette convention.

3/ QUE la présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Cergy, le 12 juin 2020

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "DL", written over a horizontal line.

Dominique LEFEBVRE